

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS Jeu Provençal CRC JP

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Jeu Provençal de la région Occitanie. Il est un complément au règlement du CNC JP consultable sur le site de la FFPJP.

Composition

Le CRC Jeu Provençal est composé de 24 équipes réparties en une division unique (CRC JP). Cette division est composée de 3 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies. Les ententes de club ne sont pas autorisées à participer à ce championnat.

Pour la première année (2022), la répartition sera :

Comité	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
Nbre d'équipes	2	2	1	3	2	1	3	1	1	1	2*	1	2

Soit 22 équipes

2 équipes supplémentaires seront attribuées aux Comités Départementaux classés aux 2 premières places du CRC JP de l'année précédente. Dans le cas où les 2 finalistes appartiendraient au même comité, il n'aurait qu'une équipe supplémentaire et le CD 11 bénéficierait de l'autre équipe.

Déroulement des matchs

Avec l'accord de la FFPJP, la durée de jeu sera de :

- Une heure et 30 minutes en doublettes
- Une heure et 45 minutes en triplettes

La notion de deux mènes supplémentaires, prévue dans le règlement du CNC JP, s'appliquera à chaque rencontre.

Montées et descentes

Tant que le CNC sera un rassemblement national, il n'y aura pas de montées mais seulement des descentes.

En 2023, nous portons ce championnat à 32 équipes.

Pour atteindre ce nombre, à partir du classement de 2022 :

- 5 équipes descendent du CRC JP en CDC JP
 - o Le dernier de chaque groupe, soit 3
 - o Les deux avant-derniers les moins bien classés, soit 2.
- 19 équipes sont maintenues en CRC JP
- 13 équipes accèdent au CRC JP (le champion de chaque CDC JP)

Phase finale

Les deux premiers de chaque groupe, soit 6 équipes et les 2 meilleurs troisièmes participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.

Les rencontres des ¼ de finale se dérouleront selon un tirage au sort préétabli. (Voir annexe).

Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de participants au CNC JP sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
Un week-end à 3 matchs et 2 journées en dimanche à 2 matchs selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
Sur un week-end
Samedi après-midi : ¼ de finales

Dimanche matin : ½ finales

Dimanche après-midi : finale et match de classement en CRC 1 et 2

- Horaires :
 - o Sur un week-end à 3 matchs, le premier débutera le samedi à 14 heures, le second débutera le dimanche à 8 heures et le troisième le dimanche après-midi à une heure déterminée par le jury
 - o Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures et le second à une heure déterminée par le jury

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour le week-end à 3 matchs :

- Si le club est situé à plus d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.
 - Une indemnité forfaitaire d'hébergement de 150,00€
- Si le club est situé à moins d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club pour chaque jour.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 12 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m et 25 m de long). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :
 - 1° groupe A contre 3° groupe B ou C (Quart 1)
 - 1° groupe B contre 3° groupe A ou C (Quart 2)
 - 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
 - 2° groupe C contre 2° groupe A (Quart 4)
- Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 3
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 4